

**Approbation du compte-rendu du
Conseil Académique du 30 juin 2026.**

Conseil Académique du 29 septembre 2026

Délibération 2026/09/CAc-001

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment son article 24 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

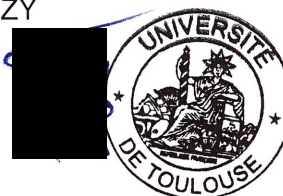
- ❖ **Approuve le compte-rendu du Conseil Académique du 30 juin 2026.**

Toulouse, le 29 septembre 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

7 octobre 2026



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres : 82

Nombre de membres présents ou représentés : 48

Nombre de voix favorables : 48

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0